

# Managers : Accompagnez le développement des compétences de vos collaborateurs

Management - Gestion de projets - 2025

## En résumé

L'accompagnement des collaborateurs dans le développement de leurs compétences devient un enjeu de plus en plus important pour le manager.

Il doit acquérir les compétences nécessaires pour mener à bien l'activité, favoriser la productivité, la motivation et la fidélisation des collaborateurs.

Dans ce cadre, il doit être en capacité d'identifier les compétences nécessaires au développement de l'activité et de les mettre en parallèle avec les compétences des collaborateurs.

L'analyse de cet écart permet la mise en œuvre d'actions de développement des compétences pour les collaborateurs.

## Objectifs :

- Identifier les besoins en compétences de son équipe pour répondre à l'activité.
- Etudier les écarts entre les besoins en compétences et les compétences disponibles.
- Définir les plans d'actions à déployer.
- Mobiliser les acteurs et les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action.
- Accompagner le développement de compétences au quotidien.

## Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

## Participants :

Dirigeant TPE/PME, Manager, chef d'équipe.

## Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

## Intervenants :

Formation animée par un consultant formateur spécialisé dans le management.  
Tous nos consultants formateurs répondent aux exigences de notre système qualité.

## Le contenu

**770 €**  
Net de taxe par personne

---

L1 MANAIDCOMP 22-C24

---

  
2 jours soit 14 heures

**Dates et villes**

Grenoble - 04 76 28 29 28

- lun 07 juil 2025, mar 08 juil 2025



## 1. Les enjeux du développement de compétences

La notion de compétence.

Manager par les compétences.

L'intérêt pour le salarié de développer ses compétences.

L'intérêt pour l'entreprise d'accompagner le développement de compétences.

## 2. Les outils d'aide à l'identification et à l'accompagnement des compétences des équipes

Définition des compétences nécessaires à l'activité de l'entreprise : compétences techniques, soft-skills, compétences stratégiques, compétences concurrentielles...

Identification des compétences disponibles au sein de son équipe : Observation, entretien professionnel (Objectifs, priorités, motivation, ...), besoins exprimés par le collaborateur....

Favoriser l'implication des collaborateurs.

Valorisation des compétences préexistantes.

Analyse de l'écart entre les compétences disponibles et les compétences nécessaires : Plus-value ou déficit de compétences.

## 3. Définition et déploiement des plans d'action

Définition des objectifs individuels et collectifs : les compétences à développer.

Choix des méthodes et outils au service du développement de compétences.

Mise en place du plan de développement de compétences.

Mobilisation des acteurs et des ressources nécessaires à la réalisation des plans d'action : Service RH, Manager, Salariés, Organismes de formation, Organismes financeurs, Financements...

Evaluation avec les collaborateurs des bénéfices perçus du développement de compétences : pour lui, pour l'équipe et pour la structure.



# Méthodes, moyens et suivi

## Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés. Les analyses et les études de cas sont réalisées à partir de cas concrets d'entreprises issus de l'expérience du formateur consultant et d'exemples pratiques apportés par les participants (comptes rendus d'entretiens anonymisés, fiches de poste, cartographie de compétences ...).

## Moyen d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Une évaluation des acquis sera réalisée par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.

## Suivi de l'action

Une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

## Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

